

SESSION ORDINAIRE DU 10 MARS 2020

Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal le 5 mars 2020, avec l'ordre du jour suivant :

- * Travaux de restauration partielle de l'église Saint-Étienne – Tranche Ferme (transept, chapelle sud et chœur) – Avenant lot N°1
- * Travaux de restauration partielle de l'église Saint-Étienne – Demande de subvention à la DRAC
- * Demande de subvention au Conseil Départemental – Pentecôte 2020
- * Renouvellement du contrat enfance-jeunesse CAF
- * Participation pour les cartes de pêche
- * Information du Conseil Municipal par le Maire en vertu des délégations consenties au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- * Affaires diverses.

L'an deux mil vingt, le dix mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Marc BÉNÉDIC, Maire de CHATEAU-RENARD,

Etaient présents : M. Bernard SAUVEGRAIN, Mme Arlette CORNU, M. Jocelyn BURON, Mme Edith MERLIN, M. Philippe STERNE Adjoints, Mme Françoise HOUARD, M. René NIVEAU, Mme Chantal CHAPLAIN, M. Gilles CHAPELEAU, Mme Valérie PINTO, MM. Eric TOURATIER, Thierry AUXERRÉ, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme Florence ANDRÉ ayant donné procuration à M. Marc BÉNÉDIC

Absentes : Mmes Émilie THÉAU, Aurélie PHARADON

A) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE

Mme Edith MERLIN a été élue secrétaire de séance.

B) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 4 FÉVRIER 2020

Le compte-rendu de la réunion du 4 février 2020, transmis à tous les membres, a été approuvé à l'unanimité.

.../...

TRAVAUX DE RESTAURATION PARTIELLE DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE – TRANCHE FERME (TRANSEPT, CHAPELLE SUD ET CHŒUR) – AVENANT LOT N°1 (délib.n°16/2020)

M. le Maire :

- **FAIT** part du bilan de travaux de l'entreprise de maçonnerie MORESK, pour la restauration partielle de l'église St Étienne (tranche ferme, transept et chapelle sud).

Compte-tenu des travaux, soit complémentaires, soit non réalisés sur le marché de base, le dépassement sur cette tranche est de 1 635,44 € HT, soit 1 962,53 € TTC.

- **SOLLICITE** l'accord de l'Assemblée pour signer l'avenant correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 10 mars 2020,

- **ACCEPTE** les travaux supplémentaires pour un montant de 1 635,44 € HT, ce qui a pour effet de modifier comme suit le montant du lot n°1 "installation du chantier maçonnerie, pierre de taille" :

Montant du marché initial HT	119 775,16 €
Montant de l'avenant n°01/01 HT	688,80 €
Montant de l'avenant n°01/03 HT	3 065,03 €
Montant du présent avenant HT	<u>1 635,44 €</u>
MONTANT HT	125 164,43 €
TVA 20%	<u>25 032,89 €</u>
MONTANT TTC	150 197,32 €

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

TRAVAUX DE RESTAURATION PARTIELLE DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE – DEMANDE DE SUBVENTION À LA DRAC (délib.n°17/2020)

M. le Maire :

- **RAPPELLE** à l'Assemblée que des travaux supplémentaires liés à la stabilité et à la solidité de l'édifice sont nécessaires.

Il s'agit des prestations suivantes :

* fourniture et pose en sous œuvre de fers plats pour le contreventement sous chevronnage du transept sud de l'église :

- devis de l'entreprise MOUFFRON (lot n°2 charpente bois), pour un montant de 29 491 € HT, soit 35 389,20 € TTC ;

* consolidation du clocher et de la tourelle d'escalier :

- bilan de travaux de l'entreprise MORESK (lot n°1 maçonnerie), pour un montant de 23 731,55 € HT, soit 28 477,86 € TTC.

.../...

- **PROPOSE** à l'Assemblée de se prononcer sur ces travaux supplémentaires et de solliciter une subvention auprès de la DRAC sur la base d'un montant total de travaux de 53 222,55 € HT, soit 63 867,06 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DONNE** son accord pour les travaux supplémentaires proposés ;

- **SOLLICITE** une subvention, à hauteur de 30 % HT du montant des travaux, auprès de la DRAC ;

- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux :	53 222,55 € HT	DRAC (30%)	15 967,00 €
		Commune (70%) Fonds propre	37 255,55 €
TOTAL	53 222,55 € HT	TOTAL	53 222,55 €

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la DRAC.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – PENTECÔTE 2020
(délib.n°18/2020)

M. le Maire

- **RAPPELLE** que le Conseil Départemental du Loiret, dans le cadre de sa politique d'accompagnement culturel des communes, peut subventionner tout spectacle dit des "Arts vivants" ;

- **INFORME** qu'à l'occasion de la Fête de la Pentecôte 2020, la Commune a retenu la prestation suivante :

* représentation du spectacle "Trafic" donnée par l'Association Théâtre des Vallées pour un montant de 1 000 € TTC ;

- **PROPOSE** à l'Assemblée de solliciter une subvention au titre du Fonds d'Accompagnement culturel aux communes, à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la manifestation telle qu'exposée ci-dessus,

- **SOLLICITE** une subvention de 50% du montant de la prestation auprès du Conseil Départemental du Loiret,

.../...

- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Prestation artistique 1 000 € TTC		- Conseil Départemental (50%)	500 €
		- Commune	500 €
TOTAL	1 000 € TTC	TOTAL	1 000 €

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE CAF (délib.n°19/2020)

M. le Maire :

- **PRÉSENTE** le contrat "enfance-jeunesse" qui consiste en un contrat d'objectifs et de cofinancement afin de contribuer au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants. Ce contrat est conclu entre la 3CBO, la commune de Courtenay, la Commune de Château-Renard et la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

- **PROPOSE** à l'Assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le contrat "enfance jeunesse" proposé et **AUTORISE** M. le Maire à le signer.

PARTICIPATION POUR CARTES DE PÊCHE (délib.n°20/2020)

M. le Maire :

- **RAPPELLE** que par sa délibération en date du 3 novembre 2015, le Conseil Municipal a fixé les conditions de prise en charge par la commune, du montant des cartes de pêche pour les jeunes de la commune.

- **PROPOSE**, suite aux nouveaux tarifs fixés par la Fédération de Pêche, les prises en charge suivantes :

* carte découverte (- de 12 ans) : 6 €

* carte mineure (+ de 12 ans) : 21 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** de prendre en charge les cotisations annuelles correspondant à ces cartes de pêche, à partir de 2020 sur la base des tarifs exposés ci-dessus,

- **DIT** que cette prise en charge se fera sur présentation chaque année de la liste des bénéficiaires établie et certifiée par le Trésorier ou le Président de la société de pêche de Château-Renard (AAPPMA de la Base Vallée de l'Ouanne),
.../...

- **PRÉCISE** que cette prise en charge consistera en une subvention allouée par la commune à la société de pêche de Château-Renard (AAPPMA de la Base Vallée de l'Ouanne).

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Maire fait le compte-rendu n°18 en date du 10 mars 2020 des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

a) **délégation au titre de l'alinéa 4 (achats/marchés)**

- **INVESTISSEMENT** :

N°	Date	Fournisseur	Objet	Montant HT
06/2020	24/02/2020	BRICONAUTES	Acquisition d'un lave-linge et d'un sèche-linge pour la cantine de l'école primaire	649,83 €

- **FONCTIONNEMENT** : dépenses mandatées du 5 février 2020 au 4 mars 2020 (chapitre 011).

Dont contrat :

N°	Date	Fournisseur	Objet	Montant HT
		NEANT		

b) **délégation au titre de l'alinéa 6 (contrats d'assurance et indemnités de sinistre)**

* acceptation de l'indemnisation de GROUPAMA : 500,58 € (rembt sinistre)

* encaissement indemnités journalières pour un montant de 5 646,88 €.

c) **délégation au titre de l'alinéa 8 (concession de cimetière)**

N°	Date	Concessionnaire	Durée	Prix
		NEANT		

d) **délégation au titre de l'alinéa 15 (droit de préemption)**

NEANT

e) **délégation au titre de l'alinéa 18 (avis à l'EPFL)**

NEANT

.../...

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire :

- **COMMUNIQUE** deux avis du Domaine :

1) celui du 20/02/2020, estimant à 1 900 € la valeur du terrain nu, situé au Pré Chapon (emprise de 484 m² sur la parcelle D 865 d'une superficie totale de 3 236 m²)

2) celui du 09/03/2020, estimant à 600 € la valeur du chemin rural n°62 lieu-dit le Bourdillon (emprise d'environ 380 m² sur le CR n°62 sur une longueur d'environ 45 mètres).

- **INFORME** que la SAS IDD a résilié le bail qui la liait à la Commune de Château-Renard pour les bureaux sus 716 rue du général de Gaulle.

- **DIT** que la DDT finalise l'instruction du dossier de l'aire de camping-car dans le cadre du programme LEADER.

- **COMMUNIQUE** le montant de la participation de la CARSAT, au titre du séjour organisé en 2019 pour les séniors, soit 768 €.

- **FAIT PART** de la vente du matériel de cuisine de l'ancien collège de Château-Renard via la plateforme "web enchères". Un agent de la commune sera mis à la disposition de la 3CBO avec le manitou télescopique le 19 mars 2020.